

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	38

DELIBERATION n°2012/95

L'An deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 23 janvier 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal à LARUNS, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, CASADEBAIG Didier, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, LAJOURNADE, PAROIX, MARTIN, CARRERE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, GASSIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, HELIP, BARTZ, GANTCH, SOULE, CASENAVE, TOUTU, et LAMOURE.

Présent(s) suppléant(s) : M. MOUNAUT Pierre, SERIS

Mme MOURTEROT donne procuration à M. CAMBOT

Secrétaire de séance : M. MIGNE Philippe

OBJET : SOCIAL - Contrat Enfance Jeunesse – renouvellement

Monsieur le Président informe qu'en 2004, un contrat Enfance avait été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Béarn et Soule qui couvrait la période 2004 à 2007. Il avait ensuite été renouvelé pour 4 années de 2008 à 2011.

Ce contrat concernait les actions réalisées en faveur des enfants de 0 à 6 ans par les associations « Relais des Deux Gaves » et « PIMPONET » auxquelles adhère la CCVO, et qui se sont traduites par la mise en place :

- du relais des assistantes maternelles
- de la ludothèque
- des crèches de la vallée d'Ossau.

Monsieur le Président informe que ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2011 et qu'il conviendrait de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération avec le maintien des objectifs du contrat précédent pour une durée de 4 années (2012-2015).

Si ce projet de contrat nous a été présenté avec près d'un an de retard par la CAF, c'est en raison de problèmes de « positionnement » de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) et de la Mutuelle Sociale Agricole sur leurs participations financières à cette problématique.

Cependant, ce contrat aura une validité 2012/2015 et le versement de la PSEJ sera rétroactif sur l'année 2012.

Le financement apporté par la CAF à ce schéma est estimé à environ 112 000 € en 2012 pour un passage progressif à 120 000 € en 2015.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

SOLLICITE le renouvellement du contrat « Enfance et Jeunesse » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Béarn et Soule pour le volet Enfance sur la base des actions déjà en cours, pour une durée de quatre années (2012-2015),

AUTORISE le Président à signer le contrat « Enfance et Jeunesse » à intervenir.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Francis COUROUAU

